

DELIBERATION DU BUREAU
28 janvier 2021

OBJET : Demande de subvention pour l'animation LEADER 2021

Nombre de membres du bureau : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres en exercice : 13 représentants 13 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 représentants 10 voix

N° : 002_2021

L'an deux mille vingt un et le 28 janvier, le Bureau régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles.
Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Michel GROS, préside.

DELEGUES DES EPCI

ETAIENT PRESENTS :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :

M GROS – D BREMOND – A DECANIS – G FABRE - JC FELIX – J GIULIANO – J
PAUL – N RULLAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

B DE BOISGELIN - H PHILIBERT

Le syndicat mixte Provence Verte Verdon et le Parc Naturel Régional de la Sainte Baume unissent leurs efforts pour déployer le programme européen LEADER 2014-2020 au service de la stratégie « LEADER, Laboratoire d'idées pour une transition territoriale durable en Provence Verte et Sainte-Baume ». Lancé en juin 2016, ce programme permet d'accompagner et financer de nombreux projets en matière de développement local.

Le territoire est particulièrement actif sur ce programme avec une soixantaine de projets soutenus et une bonne dynamique de paiements. Une enveloppe complémentaire a été obtenue, et une enveloppe de transition est en vue, ce qui permet la poursuite de cette dynamique.

Deux années de transition entre les programmations européennes 2014-2020 et 2021-2027 sont mises en place pour le FEADER, pour lesquelles les négociations des enveloppes sont en cours. Mais il existe encore certaines incertitudes pour cette prochaine programmation dont les règlements n'ont pas encore été adoptés. Ces deux années de transition vont venir abonder l'ensemble du FEADER et par répercussion directe, la mesure LEADER.

Le programme LEADER a ainsi bénéficié d'un report de la date limite de fin d'engagement juridique à 2023, mais peut tout à fait prétendre à bénéficier d'une ou deux années de transition en sus. Le ré-abondement sur la mesure LEADER sur le territoire de la Région Provence Alpes Côte d'Azur est estimé aujourd'hui, sous réserve de validation de la répartition des fonds, à 8 071 274 €, soit une moyenne de 672 605€ par Groupe d'Action Locale.

Afin d'accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leur Stratégie Locale de Développement, l'équipe technique spécialisée de 2 personnes assure l'ANIMATION et la GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE du programme. En fonction de l'augmentation de l'enveloppe et du rallongement de la programmation actuelle, l'équipe LEADER pourra être renforcée en 2021.

Ces missions d'animation et de gestion sont financées à 100% par le FEADER et la Région.

Il est ainsi proposé de solliciter la demande d'aide au titre du dispositif 19.4 LEADER Provence Verte Sainte-Baume pour l'animation et la gestion du GAL Provence Verte Sainte-Baume 2021 dont le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES

Prestations : de restauration (pour réunions) et de communication.	9 870,00 €
Frais salariaux	122 144,07 €
Coûts indirects (15%)	18 321,61 €
Dépenses prévisionnelles sur frais réels : frais de déplacement	4 658,50 €
Dépenses prévisionnelles forfaitisées : frais de repas et d'hébergement	1 364,50 €
TOTAL	156 358,68 €

RECETTES

FEADER (60%)	93 815,21 €
Conseil Régional SUD Provence Alpes Côte d'Azur (40%)	62 543,47 €
TOTAL	156 358,68 €



Le Bureau

Ouï l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble des pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- De valider le budget prévisionnel 2021 pour l'animation et la gestion du GAL LEADER Provence Verte Sainte Baume conformément au plan de financement ci-dessus
- De solliciter sur ces bases le FEADER au titre du dispositif 19-4 LEADER Provence Verte Sainte Baume et l'aide du Conseil régional
- D'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS